

ANNEXE A

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE
D'UN ÉCART TYPE POUR LE DISTRIBUTEUR

ANNEXE A

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE D'UN ÉCART-TYPE

APPROVISIONNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS (TWh) (Scénario à + 1 écart-type du scénario moyen)

	Année 2015
Besoins visés par le Plan	186,2
+ Impact de l'aléa global sur les besoins (1 écart-type)	3,4
Besoins d'un scénario de demande plus élevée	189,6
- Volume d'électricité patrimoniale (incluant les pertes)	178,9
= Approvisionnements additionnels requis au-delà du volume d'électricité patrimoniale	10,8
Moins : Approvisionnements existants	14,0
- TransCanada Energy	0,0
- Hydro-Québec - Base	3,1
- Hydro-Québec - Cyclable	0,2
- Contrats de biomasse	1,7
- Contrats d'éolien	8,3
- Contrats de petites hydrauliques	0,3
- Achats d'énergie en hiver	0,3
= Dépendance envers les marchés de court terme (Note 1)	(3,2)

Source : État d'avancement 2014

Note (1) : Une donnée négative correspond à un surplus. Pour combler des besoins supplémentaires, le Distributeur dispose d'une marge de manoeuvre suffisante (conventions d'énergie différée, contrat cyclable et contribution des marchés de court terme).